



Quitter mon poste de travail

Par **roitelette**, le **27/08/2015** à **18:27**

Bonjour, Je travaille dans une entreprise de restauration sur autoroute depuis presque 12 ans. je dois quitter a la fin de l'année 2015 pour ma retraite. Lundi j'étais posté au nettoyage toilette de 6h30 a midi et ensuite sur le poste plonge de 12h30 a 15 h. En arrivant sur ce poste beaucoup de négligence très sale, pendant les vacances on met des jeunes sans les former et les responsables ou sont t ils pour surveiller leur travail. Je prends ce poste plonge dans un etat lamentable et en plus la vaisselle qui est censé d'etre lavée en plonge est empilé sur les chariots en salle. Les collègues des cuisines qui crient emmener les assiettes pas d'assiettes tout cela commence a m'enerver il se trouve que le gamin qui est en salle est le fils de la responsable a qui il ne faut rien dire car aussitot il va se plaindre a sa mère. J'ai simplement dit il faut amener les assiettes, les couverts, aussitot cette responsable arrive comme une "furie" et me hurle dessus en me disant que je n'avais pas a crier dessus c'est des jeunes elle m'a tellement crier dans mes oreilles en me disant des choses méchantes sur le travail, alors que je suis très consciencieuse dans mon travail. Tu seras convoquée dans le bureau avec le directeur. J'ai enlevée mon tablier et j'ai quitté mon poste a 13 h au lieu de 15 h tellement que j'en avais marre de l'entendre crier. Bien sur notre directeur est toujours absent. on est dirigé par des gens qui ne sont pas a la hauteur et en plus son fils a qui il faut respecter, alors qu'il ne faisait rien le plus souvent il passe son temps au vestiaire ou a bavarder avec les autres collègues. je voudrais savoir si pour avoir quitté mon poste est ce une faute dans ses circonstances a t'elle le droit de me hurler dessus comme une hystérique je suis plus ancienne qu'elle dans l'entreprise et plus vieille. merci de me répondre ou me donner des conseils merci a vous tous. A notre époque on est vraiment traité comme des chiens" dans cette entreprise. vivement la retraite car c'est devenu un enfer d'aller au travail dans des circonstances pareil.

Par **P.M.**, le **27/08/2015** à **21:18**

Bonjour,
C'est l'employeur qui décidera s'il envisage de vous sanctionner en vous convoquant à un entretien préalable et je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel en espérant qu'il n'irait pas à envisager que la sanction puisse aller jusqu'au licenciement...

Par **HCavocat**, le **28/08/2015** à **17:01**

Bonjour,

En principe, le fait d'abandonner son poste de travail constitue une faute pouvant justifier le licenciement. Le choix de sanctionner l'acte relevant du seul pouvoir de sanction de l'employeur.

Toutefois, si cet abandon est justifié par des circonstances exceptionnelles (c'est bien votre cas), la sanction éventuelle de l'employeur pourra être annulée en justice.

Je vous suggère de relater les faits par écrit et de dénoncer vos conditions de travail contraires à la bonne foi contractuelle (faites-vous aider dans la rédaction de ce courrier par un syndicat ou un avocat - une personne extérieure à l'entreprise permettra de rendre la lettre plus objective).

Par **P.M.**, le **28/08/2015 à 17:29**

Bonjour,

Si vous êtes revenu le jour suivant cela pourrait s'arranger...

Si le Conseil de Prud'Hommes considérait le licenciement abusif après qu'il en soit saisi, cela ne le rendrait pas nul...

Il semblerait toutefois qu'avec une telle ancienneté et si proche de la retraite, suivant vos antécédents disciplinaires, l'employeur devrait se limiter tout au plus à une sanction mais ne pas aller jusqu'au licenciement...

Personnellement, je vous suggérerais pour l'instant de ne rien faire sans savoir ce que décide l'employeur et s'il vous convoque à un entretien préalable à une simple sanction ou en plus pouvant aller jusqu'au licenciement...

Par **roitelette**, le **29/08/2015 à 17:37**

Merci pour vos conseils j'en prends bonne note. Cette entreprise est dirigée par des employées qui sont passées manager sans formation, elles ne sont pas du tout à la hauteur. J'attends et moi aussi j'essaierai de me défendre car je ne connais toujours la raison pour laquelle elle m'a hurlée dessus.